



## Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Saint-Tite

Procès-verbal de la séance extraordinaire  
du conseil municipal de la Ville de Saint-Tite  
tenue le mercredi 24 octobre 2018 à 17h15  
à la Salle du conseil de l'Hôtel de ville  
située au 540, rue Notre-Dame à Saint-Tite

Sont présents :    Mme Annie Pronovost    mairesse  
                          Mme Marie-Andrée Trudel    conseillère municipale  
                          Mme Martine St-Amant    conseillère municipale  
                          M. Gilles Damphousse    conseiller municipal  
                          Mme Sonia Richard    conseillère municipale  
                          M. Gaétan Tessier    conseiller municipal  
                          Mme Marie-Ève Tremblay    conseillère municipale  
                          M. François Monfette    directeur général  
                          Me Julie Marchand    greffière

Les membres présents forment le quorum sous la présidence de Mme la mairesse Annie Pronovost.

**2018-10-381**

### OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Mme Martine St-Amant, conseillère,  
appuyé par M. Gaétan Tessier, conseiller,  
et résolu que la séance soit ouverte.

Adoptée à l'unanimité

**2018-10-382**

### ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé de modifier l'ordre du jour de la présente séance qui apparaissait à l'avis de convocation reçu par tous les membres présents aux fins d'y ajouter le point 4. Tous les membres du conseil sont présents à la présente séance extraordinaire et, après vérification avec chacun des membres du conseil, la greffière déclare qu'ils consentent tous à ajouter ce sujet à l'ordre du jour.

Il est proposé par Mme Marie-Ève Tremblay, conseillère,  
appuyé par M. Gilles Damphousse, conseiller,  
et résolu de dispenser la greffière de la lecture de l'ordre du jour tel que reçu par les membres du conseil municipal avant la présente séance, en y ajoutant le point mentionné en préambule et d'adopter l'ordre du jour ainsi modifié :

1. Ouverture de la séance.
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du règlement numéro 449-2018 amendant le règlement numéro 425-2017 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et comportant une délégation de pouvoirs;
4. Résolution autorisant le directeur général à procéder à l'embauche d'employés temporaires pour la réalisation des projets d'infrastructures avec la licence de constructeur-propriétaire émise par la Régie du bâtiment du Québec;
5. Période de questions.



**Procès-verbal du conseil municipal  
de la Ville de Saint-Tite**

6. Levée de la séance.

Adoptée à l'unanimité

**2018-10-383**

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 449-2018 AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 425-2017 DÉCRÉTANT LES RÈGLES DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRES ET COMPORTANT UNE DÉLÉGATION DE POUVOIRS**

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du règlement numéro 449-2018 amendant le règlement numéro 425-2017 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et comportant une délégation de pouvoirs a été donné à la séance extraordinaire du 22 octobre 2018 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

CONSIDÉRANT QUE la greffière a mentionné l'objet du règlement et qu'aucun changement n'a été apporté entre le projet déposé et le règlement soumis pour adoption;

CONSIDÉRANT QUE des copies de ce règlement sont mises à la disposition du public;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Marie-Andrée Trudel, conseillère, appuyé par Mme Sonia Richard, conseillère, et résolu :

QUE soit adopté, sans changement, le règlement numéro 449-2018 amendant le règlement numéro 425-2017 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et comportant une délégation de pouvoirs.

Adoptée à l'unanimité

**2018-10-384**

**RÉSOLUTION AUTORISANT LE DIRECTEUR GÉNÉRAL À PROCÉDER À L'EMBAUCHE D'EMPLOYÉS TEMPORAIRES POUR LA RÉALISATION DES PROJETS D'INFRASTRUCTURES AVEC LA LICENCE DE CONSTRUCTEUR-PROPRIÉTAIRE ÉMISE PAR LA RÉGIE DU BÂTIMENT DU QUÉBEC**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Tite a obtenu une licence de constructeur-proprétaire auprès de la Régie du bâtiment du Québec (numéro 5761-4489-01);

CONSIDÉRANT QUE la Ville entend procéder, entre autres, aux travaux suivants : modernisation de l'aréna, toiture de l'Hôtel de ville, toiture du Centre Armand-Marchand;

CONSIDÉRANT QU'il sera nécessaire d'embaucher des employés temporaires et de façon sporadique pour exécuter ces travaux;

CONSIDÉRANT QUE pour assurer la bonne marche des travaux ci-dessus, le conseil doit accorder le pouvoir au directeur général d'embaucher le personnel nécessaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Marie-Ève Tremblay, conseillère, appuyé par Mme Marie-Andrée Trudel, conseillère, et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite autorise le directeur général à procéder à l'embauche d'employés temporaires pour la réalisation des projets d'infrastructures liés à la licence de constructeur-proprétaire émise par la Régie du bâtiment du Québec.



Procès-verbal du conseil municipal  
de la Ville de Saint-Tite

Adoptée à l'unanimité

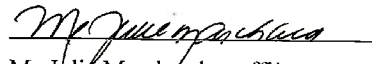
PÉRIODE DE QUESTIONS


2018-10-385

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Mme Sonia Richard, conseillère,  
appuyé par Mme Marie-Andrée Trudel, conseillère,  
et résolu que la séance soit levée à 17 heures 25.

Adoptée à l'unanimité

  
Me Julie Marchand, greffière,

  
Annie Pronovost, mairesse